St-Phi Actu'

Octobre 2015

Ca y est ! Notre site internet communal est en ligne …

Son adresse est à enregistrer dans vos favoris !
www.saintphilibert-21.fr

N'hésitez pas à le consulter, faites nous-part de vos remarques.

Notre équipe a fait de son mieux pour le rendre agréable, complet et surtout utile pour tous les administrés.

Adieu à notre aîné du village et ancien conseiller municipal

L'église de Saint-Philibert s'est révélée trop petite pour accueillir la nombreuse assistance, parents et amis, venus rendre un dernier hommage à Camille Maillot, "Le Camille".
Né à Plombières-lès-Dijon en 1923, Camille Maillot a passé son enfance à Saulon-la-Rue. Après l'obtention du certificat, il quitte l'école pour travailler, la modeste paie de son père ne lui permettant pas de faire les études dont il rêvait : devenir instituteur.
Il part chez un oncle à Mâlain où il occupe le poste de commis-épicier, accompagnant son patron dans les tournées de livraison. La guerre arrive et le camion est réquisitionné. C'est donc à vélo avec une remorque qu'il fait ses livraisons, par la route de la course à Urcy, où il fait la connaissance de Geneviève, la fille d'une cliente.
Après son service militaire en Autriche, il épouse la jeune femme. Le couple s'installe à Mâlain, puis à Gevrey-Chambertin et, enfin, à Saint-Philibert. Quatre enfants, Denise, Maurice, Chantal et André, sont venus agrandir la famille qui compte aujourd'hui onze petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.
À la retraite, Camille Maillot s'adonne au jardinage, à la lecture et à l'écriture. Après plus de soixante-six ans de vie commune, son épouse Geneviève est décédée en juin. Il a décidé d'aller la rejoindre au cimetière d'Urcy.

Inauguration de notre lavoir communal

Le samedi 10 octobre 2015 à 11 heures

Le lavoir de SAINT PHILIBERT a été restauré

Les habitants sont invités pour assister à cet événement et entendre l'élocution des personnalités présentes. Les lavoirs sont un élément important dans la préservation de la santé publique et de l'hygiène. Ils ont contribué au progrès et au bien-être de la population en simplifiant un peu le travail des femmes. C'est un espace de liberté et un mieux pour le dur labeur des femmes qui se retrouvaient entre rires et chansons pour oublier la rudesse de la tâche et des soucis quotidiens. Ce fut aussi un lieu de rencontre pour les jeunes, certains ici s'en souviennent avec nostalgie.

Notre village est connu pour sa Source qui aurait la propriété miraculeuse de guérir toutes sortes de plaies et de maladies de peau.

Cette même source alimente également le lavoir communal ; aujourd'hui, en souvenir de l'histoire que retrace ces deux édifices, la municipalité vous invite à les inaugurer et à découvrir la préservation de ce patrimoine communal récemment restauré.

« Que ce lavoir nous redonne le goût des vrais valeurs de solidarité, de joie ou d'entraide, merci à tous mes collègues de la commune qui ont cru à ce projet."

Pour clore cette fin de matinée, la municipalité offre le verre de l'amitié.

Décisions du municipal en date du lundi 7 septembre 2015

Travaux éclairage public :

Dans le cadre des économies d'énergie pour l'éclairage public, il est présenté une opération de mise en conformité par le SICECO sur 7 points lumineux situés Rue du Clos et Rue du Pré Rond.
Ces travaux d'un montant de 3039,92 €TTC consisteront en un remplacement des ampoules avec supports, moins consommatrices d'énergie.
Selon la convention proposée, la participation restant à charge pour la commune s'élève à 1 217,23 €.

Lotissements « Le Coteau du Bief et du Pré Chevillot »

Le Coteau du Bief :

M. le Maire informe les élus qu'à ce jour, 14 permis de construire ont été accordés sur ce nouveau quartier et la totalité des parcelles sont vendues ou réservées.
Par ailleurs, il est abordé à nouveau la possibilité pour la commune de réaliser la construction de 3 logements locatifs sur la parcelle 23 de ce nouveau quartier.
Suite aux remarques faites lors de la réunion de commission en date du 15 juin 2015 sur la construction de ces 3 logements locatifs, de nouvelles propositions de construction sont en attente par le maître d'œuvre de ce projet.

Le Pré Chevillot :

Un permis d'aménager en cours d'instruction a été déposé en mairie le 3 Juillet 2015 pour la création de 13 logements sur 11 parcelles cadastrées actuellement AA 71 et 120 au lieu dit « Le Bas des Crais »
Ce projet, présenté aux élus, tient compte de nombreuses remarques faites par la mairie dans l'intérêt de la collectivité et des propriétaires riverains.
L'acceptation de ce permis d'aménager devrait intervenir en fin d'année 2015.
Comme pour tout nouveau lotissement, le maître d'ouvrage de cette opération sollicite la rétrocession à la commune de l'ensemble de ce nouveau quartier.

Agenda d'Accessibilité Programmée

Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments de la commune (mairie, bâtiment des associations, école et salle à usages multiples), il est présenté par l'adjoint aux travaux l'agenda d'accessibilité Programmée réalisé par le cabinet Qualiconsult.
Au vu de cette étude, un calendrier des différentes interventions d'accessibilité est arrêté sur une période de 3 ans et représente un montant de travaux estimé à 31 385 €uros.
Par ailleurs, pour des raisons techniques, il est également sollicité auprès de M. le Préfet 4 dérogations de non aménagement comme le prévoit la règlementation.

Prévision des travaux de voirie

Rue du Clos : Au vu de l'état de la bande de roulement de cette rue, et afin de préserver sa durée avant des travaux plus importants, il est proposé un devis pour une reprise partielle au point à temps.
Un devis de l'entreprise de Noirot est présenté pour un montant de 960 €TTC.

Stockage de déchets verts

En vu de diminuer les coûts liés au traitement des déchets verts en déchetterie, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais recherche quelques communes volontaires pour effectuer un essai de stockage de ces déchets sur la collectivité et effectuer un broyage plusieurs fois par an selon les besoins.
Ce broyat pourra être utilisé par les habitants sans conditions financières. Cela permettra également d'éviter des allers et retours en déchetterie.
Cette opération sera mise en place au 1er janvier 2016 pour une période d'essai de 1 an qui permettra de mesurer les avantages, les inconvénients de cette pratique et les gains financiers.

Recensement de la population

Notre commune procédera au recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016 pour le compte de l'INSEE.

Formation secourisme

Une douzaine de personnes participeront le samedi 21 novembre 2015 au matin à la formation aux 1er secours.

Etat de catastrophe naturelle

*Suite à un épisode sévère et intense de sécheresse et de canicule ces dernières semaines pouvant avoir des conséquences néfastes sur le bâti (fissures), la commune de Saint-Philibert souhaite recenser les dégâts afin de constituer un dossier de reconnaissance de **l'état de catastrophe naturelle**, au titre des dommages causés par des mouvements de terrain liés à la sécheresse. Les administrés qui ont subi des dommages sont invités à les signaler à leurs assurances puis à faire un courrier à l'attention de M. le Maire précisant l'adresse, un descriptif des dommages subis accompagné de photos.*

La loi NOTRe

De grands changements à venir…

Les modalités et les obligations de cette loi sont désormais connues.
La COMSUD (5 200 habitants) va devoir s'associer. Le nouvel ensemble constitué devra regrouper 15 000 habitants au minimum afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.
Cela impactera la vie de chacun.
La réflexion se poursuit au Conseil municipal.

Le conciliateur de justice

Monsieur Pierre Chollet est le nouveau conciliateur de justice arrivé sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais. Il reçoit sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de Communes à Saulon-la-Chapelle le mercredi matin entre 9 h 30 et 12 h 00 et peut être contacté par téléphone au 07 70 77 70 05.

Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation, les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, famille, etc …)

Domaines d'interventions : voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen …), différents entre propriétaires, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux …